

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**JEUDI 7 DECEMBRE 2023**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2**

Le 7 décembre 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de l'école de musique de Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

**PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Gérard VERNAY donne pouvoir à Nicolas MORIN

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Thierry GAIDE donne pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

Alain EMPRIN donne pouvoir à Lionel ARPIN

**EXCUSÉS**

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance**

**2023-144 PRINCIPE DU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE TARENTEISE (CCHT) DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

La présente délibération de principe s'inscrit dans les obligations de la loi NOTRe et vise à répondre aux enjeux du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau Rhône méditerranée Corse et au plan EAU 2023, notamment :

- Structurer la maîtrise d'ouvrage des services publics d'eau et d'assainissement sur le territoire de Haute Tarentaise ;
- Assurer une gestion durable des services d'eau et d'assainissement sur le territoire de Haute Tarentaise ;
- Organiser la sobriété des usages de l'eau et optimiser la disponibilité de la ressource (sécurisation/valorisation/réutilisation).

Dans ce contexte, la communauté de communes Haute-Tarentaise a engagé dès 2017 des études de réflexion sur le transfert des compétences eau et assainissement (diagnostic, état des lieux, scénarii de transfert, mode de gestion, plan pluriannuel d'investissement, harmonisation des tarifs).

Après plusieurs reports de la date de transfert et afin de préparer le transfert des compétences, la communauté de commune a créé fin 2022 le service communautaire des eaux avec le recrutement de son responsable.

L'année 2023 a permis de relancer le processus de transfert des compétences et l'état d'avancement est le suivant :

- Actualisation des données avec rencontre des communes membres ;
- Mise en adéquation des inventaires comptables des communes et des actifs du trésor public ;
- Structuration du service des eaux communautaire (définition du futur organigramme du service et préparation des recrutements en cours) et locaux fonctionnels dans un bâtiment appartenant à la communauté de communes situé dans la zone d'activités des Colombières à Bourg-Saint-Maurice ;
- Projet de 7 procès-verbaux sur 9 de mise à disposition des installations communales ;
- Recensement de la dette transférable et des excédents communaux ;
- Recensement des personnels transférables ;
- Proposition d'un budget de fonctionnement communautaire eau et d'un budget de fonctionnement communautaire assainissement ;
- Convergence sur une même date d'échéance de 7 contrats DSP et 1 convention Régie (31 décembre 2029) ;
- Reprise du plan pluri annuel d'investissement ;
- Reprise de la prospective financière ;
- Une commission EAU communautaire mensuelle ;

Cet état d'avancement du projet conduit à proposer aux élus communautaires la prise de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2025 en rappelant les contours de ce transfert.

L'année 2024 permettra de mettre en place de manière opérationnelle la prise en compte de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le détail des actions est joint en annexe de la présente délibération.

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) ;

**VU** la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**VU** la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 ;

**VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse (SDAGE RMC) et notamment ses dispositions 4-10 et 4-11 ;

**CONSIDERANT** les études réalisées depuis 2017 et leurs actualisations, la création du service des eaux communautaires en 2023, ainsi que les réunions mensuelles de la commission EAU communautaires ;

**CONSIDERANT** l'avis de la commission EAU communautaire lors de sa séance du 4 octobre 2023 pour un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe d'un transfert des compétences eau et assainissement **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025** ;
- **PREND ACTE** des actions qui seront menées durant l'année 2024, tel que détaillé en annexe ;
- **S'ENGAGE** à réaliser dans la future décennie l'ensemble des travaux recensés pour toutes les communes membres suivant les conclusions du schéma directeur communautaire ;
- **CONFIRME** la réalisation en 2024 d'un schéma directeur eau et assainissement communautaire avec priorisation des investissements et intégration d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) ;
- **INSTAURE** un zonage tarifaire par commune dans l'attente d'une harmonisation des modalités de facturation des services et d'une harmonisation tarifaire prévisionnelle à horizon 10 ans ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, à engager toute action de nature à préparer cette échéance et à signer tout document.

**Yannick AMET**

Président



**Annexe délibération n°2023-144**  
**Année 2024 année passerelle pour un principe de transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

<b>PERIODE</b>	<b>MISSIONS à accomplir fin 2023 / 2024</b>	<b>Commentaires</b>
Octobre - novembre 2023	Reprise ppi	Pré programmation AVANT schéma directeur « Mieux répartir les millions € » Avec concertation des communes Validation commission février 2024
24 octobre 2023	Correction prospective financière collectivité conseil (P.Coste/Christophe Leroy) Actualisation harmonisation tarifaire	Incorporation SAHI Correction erreurs Présentation commission n°7 /2023 6 décembre 2023
8 novembre 2023  10 novembre 2023	Commission EAU CCHT n°6/2023  Bureau communautaire	Bilan année 2023 Préparation 2024 année passerelle Proposition délibération qui fixe le principe transfert au 01 janvier 2025
Décembre 2023	Conseil communautaire	<b>Délibération de principe fixant le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et processus année passerelle 2024</b> <b>Création des postes pour recrutement service des eaux</b>
6 décembre 2023	Commission EAU n°7/2023	Présentation de l'actualisation de la prospective financière et de l'harmonisation tarifaire
Novembre 2023 Juin 2024	Recrutement des personnels <u>nécessaires et indispensables</u> au fonctionnement du service des eaux CCHT (1 secrétariat-compta + 2 techniciens)	Création postes et publication janvier 2024 Fin procédure juin 2024 <b>Postes pourvus au plus tard 1<sup>er</sup> septembre 2024</b> Sollicitation service RH CCHT
Décembre 2023 Octobre 2024	Schéma directeur communautaire et Plan Gestion Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)	Cahier des charges décembre 2023 Consultation janvier à février 2024 Choix prestataire mars 2024 Déroulement avril – octobre 2024 Sollicitation service marchés publics CCHT et COPIL
Novembre 2023 Avril à juin 2024	Visite des ouvrages et compléter annexes PV mise à disposition des installations	Novembre 2023 première approche avec fin DSP 4 communes Printemps 2024 4 autres communes
Novembre 2023 à juin 2024	Poursuite mise à jour des inventaires communaux et des actifs du Trésor public	Avec le soutien personnel CCHT Fin procédure fin juin 2024 pour toutes les communes

PERIODE	MISSIONS à accomplir fin 2023 / 2024	Commentaires
Janvier/février 2024	Recensement des unités de logements (UL) de Haute Tarentaise	En partenariat avec les services urbanisme des communes et exploitants DSP
Mars 2024	Première simulation tarifaire avec UL	Objectif septembre 2024 modalité facturation abonnement par UL pour toutes les communes
Mars à juin 2024	Ré actualisation des BP fonctionnement communautaires eau et assainissement  Ré actualisation de la dette transférable et excédents communaux	Compléter en fonction des CA 2023 les propositions budgétaires élaborées en aout 2023 Commission eau avec transmission commission finances
<b>Juin 2024</b>	<b>Conseil communautaire</b>	<b>Délibération de transfert de la compétence Eau et Assainissement</b>
Juin à décembre 2024	Communication auprès des usagers	Radio – presse – lettre d’info (suggestion Guillaume DESRUES) Sollicitation service com CCHT
A partir de juillet 2024	Passation d’avenants tri partite des contrats existants	DSP - convention régie - marchés publiques
Septembre/octobre 2024	Re définition du ppi et priorisation des investissements 2025/2035  Recensement des travaux <u>réellement</u> faits par les communes en 2023 et 2024	En fonction des perspectives financières et du schéma directeur  Incorporer ou pas des restes à réaliser
Novembre 2024	Proposition et validation BP investissement communautaire 2025	Commission eau avec transmission commission finances
<b>1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>Transfert des compétences eau et assainissement à la CCHT</b>	

### Mode opératoire :

- 1) Maintien d’une commission EAU CCHT mensuelle (1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 18h00 aux Colombières)
- 2) Réunir ponctuellement la commission EAU et la commission FINANCES lors des discussions financières
- 3) Organiser des réunions de concertation des financiers Haute Tarentaise avant le transfert
- 4) Organiser des réunions des techniciens Haute Tarentaise avant le transfert
- 5) Lancer le recrutement des personnels nécessaire pour assister le responsable du service des eaux communautaires

### Propositions d’assistance CCHT auprès des communes en 2024 :

- Préparation harmonisation des modalités de facturation (redevance-PFAC-unités logements)
- Saisie SISPEA et RPQS (Les Chapelles-Sainte Foy-Villaroger-Sééz)
- Suivi et contrôle de la bonne exécution des DSP
- Intégration CCHT dans le suivi des travaux 2024 des communes et du SAHI
- Mise en place d’un SPANC et organisation des contrôles réglementaires
- En fonction des sollicitations des communes et de leurs besoins (à leur écoute et à leur disposition)